

LIGNE DIRECTE HARCELEMENT : IL FAUT REFORMER LA LDH!

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS Ce mercredi 17 mars 2021, pour la première fois, une enquête diligentée par la LDH (ligne directe harcèlement) a été examinée par le CSE du réseau régional, avec l'aide d'un cabinet d'expertise indépendant et habilité par l'Etat pour ce genre d'étude.

Il s'agissait d'analyser une enquête menée dans le cadre du traitement d'un conflit entre des salaries des services web d'Amiens et de Lille.

Les conclusions des experts sont effarantes :

- Manquements évidents à la déontologie nécessaire pour ce type d'investigation,
- Non-respect du cahier des charges de la LDH par la consultante externe chargée de l'enquête, et ce sans que ni la LDH, ni la direction ne s'en émeuvent.
- Confidentialité de l'enquête poussée à l'extrême puisque les experts, pourtant habilités et habitués à travailler ce type de données sensibles, se sont vus refuser par la direction l'accès à l'enquête de la LDH.

Qu'est-ce que la direction veut cacher?

Les experts s'interrogent clairement sur les compétences au sein de la LDH, qui n'a pas hésité à sortir de son rôle pour valider l'instruction de supposées dérives éditoriales et déontologiques. Une démarche partisane, selon les experts mandatés par le CSE.

Ils constatent aussi les impacts de tous ces manquements sur la santé des salariés, choqués par la manière dont l'enquête de la LDH a été menée et communiquée.

La direction des Hauts de France n'a pas pris les précautions élémentaires, avec un effet catastrophique sur la santé des salariés des antennes concernées : une vingtaine d'arrêts maladies, salarié déclaré inapte à tout poste et licencié, CDD qui abandonne définitivement le journalisme, salariés suivis des mois plus tard par leur médecin ou un psy.

Mettre en alerte médecin du travail et psychologue du travail en guise de parapluie si l'orage éclate, ce n'est pas suffisant.

Mais aussi: un salarié a été licencié à l'issue d'une procédure disciplinaire basée essentiellement sur cette enquête sujette à caution. Enquête « confidentielle », que ni le salarié mis en cause, ni les organisations syndicales, ni la direction des Hauts de France, ni l'expert du CSE n'ont eu entre les mains.

Les dégâts dus aux dysfonctionnements constatés du dispositif LDH sont énormes. Il faut donc le réformer et le rendre réellement indépendant, pour que pareil fiasco ne se reproduise plus, pour que les garde-fous posés soient respectés, afin de préserver les droits et la santé des salariés.

La LDH doit jouer un vrai rôle dans la prévention du harcèlement, et non être un outil utilisé par la direction pour faire de la discipline sous couvert de noble cause.

MARS 2021

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



Lors du CSE réseau du 17 mars 2021, la CFDT a donc lu la déclaration suivante, à laquelle le SNJ et FO se sont associés :

« Cette expertise démontre que la procédure qui a abouti au licenciement pour faute grave du rédacteur en chef adjoint en charge du service web de Lille est émaillée de nombreux dysfonctionnements. D'après les experts ORSEU, le cahier des charges de la Ligne Directe Harcèlement n'a pas été respecté. Les experts mettent en évidence « des écarts déontologiques et de procédure de l'investigation ». Cela jette un doute important sur l'ensemble de la procédure disciplinaire mise en œuvre par la Direction qui a abouti au licenciement du rédacteur en chef-adjoint en charge du web à Lille. En conséquence la CFDT demande à la Direction l'annulation de ce licenciement. »

Parce qu'aujourd'hui, c'est lui... et demain... Vous peut-être?

Paris, le 18 mars 2021

MARS 2021



Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR